



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

# **DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-  
12/5/17  
DOSSIER N°7225**

**CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL DE  
LA CREUSE - PROGRAMMATION DES PROJETS -  
SUBVENTIONS**

#### Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Lucette CHENIER  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFREY  
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Philippe BAYOL  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémie SAUTY à Laurent DAULNY  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

**ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction**

## RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

## **OBJET : CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL DE LA CREUSE - PROGRAMMATION DES PROJETS - SUBVENTIONS**



## **La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU la délibération n°CD2022-12/4/34 du 16 décembre 2022 relative à la candidature auprès de l'Agence de Transition Écologique (ADEME) pour un Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques en Creuse ;*

VU la convention de mandat n°21NAD1269 du 08/06/2023 confiant le paiement à l'ADEME pour la mise en œuvre du contrat de chaleur renouvelable territorial ;

VU la convention de financement n°21NAD1063 du 08/06/2023 entre l'ADEME et Département de la Creuse concernant le Contrat d'objectifs (animation) dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial - Période 01/11/2022 au 31/10/2025 ;

VU le procès-verbal de décisions d'attribution des aides de l'ADEME de la commission des aides du 17/10/2025 ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-12/5/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer, dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial de la Creuse, les subventions suivantes validées par l'ADEME en commission d'attribution des aides pour un montant total de **180 467,57 €** :

- **1 543,50 €** pour une étude de faisabilité géothermie portée par la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche pour l'école et deux logements de la commune de Moutier-Malcard ;

Ne prennent pas part au vote :

M. Guy MARSALEIX, Mme Hélène PILAT (ayant donné pouvoir à M. Guy MARSALEIX), Elus Membres Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

**Adopté : 28 pour – 0 contre - 0 abstention(s)**

- **14 700,00 €** pour l'installation d'une chaudière granulés pour cinq logements de la commune de Parsac ;

Ne prend pas part au vote :

Mme Marie-Christine BUNLON, Elue Mairie de Parsac

**Adopté : 29 pour – 0 contre - 0 abstention(s)**

- **4 690,00 €** pour une étude de faisabilité géothermie pour une grange transformée en gîte pour la SARL La Grange ;

- **20 780,76 €** pour la rénovation d'une grange en gîte avec installation d'une chaufferie granulés bois pour la SARL La Grange ;

- **4 260,38 €** pour une étude de faisabilité géothermie portée par une SCI qui a demandé la confidentialité ;

- **3 916,07 €** pour une étude de faisabilité géothermie portée par une SCI qui a demandé la confidentialité ;

- **3 366,56 €** pour une étude de faisabilité géothermie portée par une SCI qui a demandé la confidentialité ;

- **10 817,80 €** pour un test de réponse thermique porté par une SCI qui a demandé la confidentialité ;

- **5 323,50 €** pour une étude de faisabilité géothermie portée par une SCI qui a demandé la confidentialité ;

- **42 569,00 €** pour l'installation d'un système géothermique pour des Confluence Eaux ;
- **10 500,00 €** pour l'installation d'une chaudière granulés pour l'ancienne poste de la commune de Faux-la-Montagne ;
- **58 000,00 €** pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux place du 8 mai 1945 avec mise en place d'une PAC géothermie pour alimenter les 4 bâtiments communaux avec création de réseau de chaleur pour la Commune de La Celette.

Le procès verbal d'attribution reprenant le nom des bénéficiaires est joint en annexe confidentielle à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental au Chapitre 4581 Article 45811 Fonction 78.

Pour l'ensemble des décisions.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**